



ÉLECTRICITE DE STRASBOURG
Société Anonyme au capital de 71 693 860€
Siège social : 26, boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURG Cedex 9
558 501 912 RCS STRASBOURG
www.es-groupe.fr

RAPPORT FINANCIER DU 1^{ER} SEMESTRE 2014

I Comptes Consolidés Condensés

Le Conseil d'administration réuni ce jour 28 août 2014 a arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg.

Les comptes consolidés du Groupe ÉS au 30/06/2014 sont fortement impactés par le climat très doux du premier semestre 2014. La comparaison traditionnelle avec le premier semestre de l'année précédente, qui fut au contraire particulièrement froid, amplifie la variation à la baisse des différents soldes de gestion en dépit d'une bonne maîtrise des charges opérationnelles.

Les éléments clefs des comptes consolidés du Groupe ÉS s'établissent au 30/06/2014 comme suit, en normes IFRS :

En M€	30 juin 2013 Réal	30 juin 2014 Réal	Variation Juin 2014/2013 En %
Chiffre d'affaires	446,1	482,3	8,1
Résultat opérationnel courant (1)	63,6	45,8	-28,1
Résultat opérationnel	63,4	44,9	-29,1
Résultat net part du Groupe	38,8	26,4	-32,0
Résultat net courant	39,0	26,9	-30,9

(1) Le résultat opérationnel courant est présenté conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de Comptabilité (CNC).



Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 482,3 M€ en augmentation de 8,1 % par rapport au 1er semestre 2013. Cette hausse résulte de deux effets contraires :

- le premier tient à la mise en œuvre au 01/01/2014 de contrats de ventes d'électricité à certains gestionnaires de réseaux afin de leur permettre de sourcer leurs pertes réseaux pour un montant total de 81,9 M€.
- le second résulte des conditions climatiques sur la période, plus clémentes que celles du premier semestre 2013, ce qui a entraîné une baisse des ventes d'électricité et de gaz.

Il en ressort un résultat opérationnel de 44,9 M€, en baisse de 18,5 M€ par rapport au précédent semestre dont un montant de 17,7 M€ imputable aux effets climatiques. Le résultat net part du Groupe ÉS s'élève à 26,4 M€, en retrait de 12,4 M€ en raison principalement des effets climatiques et de la hausse du taux d'impôts sur les sociétés.

S'agissant des perspectives du second semestre, elles s'inscrivent dans un climat concurrentiel agressif, avec un contexte économique d'ensemble peu favorable qui pèse sur les ventes d'énergie aux entreprises. Le Groupe ÉS a mis en œuvre un programme d'amélioration de son BFR dont les premiers bénéfices seront dégagés en fin d'année 2014.

II Rapport semestriel d'activité

II – 1 Évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et incidence sur les comptes

Le Groupe ÉS confirme son positionnement d'énergéticien local organisé autour de ses trois métiers : distribution d'électricité, commercialisation de gaz et d'électricité et services énergétiques.

ÉS Énergies Strasbourg, conserve ses parts de marché, dans un environnement concurrentiel agressif, auprès des clients en électricité ayant déjà fait valoir leur éligibilité, du fait de la compétitivité de ses offres et de la proximité de sa relation commerciale.

ÉS Énergies Strasbourg se prépare activement à la fin des tarifs réglementés (fin 2015 pour les clients électricité au tarif vert et jaune et pour les clients gaz de plus de 30 MWh mais fin 2014 pour les clients gaz consommant plus de 200 MWh).

ESR, le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité du Groupe ÉS, maintient sa performance opérationnelle, avec un haut niveau de qualité de fourniture, le temps de coupure moyen vu par un client s'établit à 3mn45s à fin juin 2014.



Écotral, la filiale du Groupe ÉS spécialisée dans les services énergétiques, a finalisé la mise en service d'une chaufferie par pompe à chaleur au sein de l'écoquartier Cronenbourg, dans la périphérie de Strasbourg.

Écotral a réhabilité aux normes des bâtiments basse consommation (BBC) un immeuble de bureaux propriété d'Électricité de Strasbourg, dénommé Espace Vauban. Le Groupe ÉS l'a mis en service au premier semestre et a décidé de le céder avant la fin de l'année 2014. Cette réalisation démontre la compétence d'Écotral dans le domaine de la rénovation.

La société **ÉCOGI** (Exploitation de la Chaleur d'Origine Géothermale pour l'Industrie), créée en 2011 en partenariat avec la société Roquette Frères et la Caisse des Dépôts pour construire et exploiter une centrale de géothermie, a lancé les travaux de forage du deuxième puits nécessaire au projet.

Par ailleurs, Électricité de Strasbourg a acquis le permis de recherche dit «Hangenbieten» à l'ouest de Strasbourg, en vue d'engager des études visant à explorer le potentiel géothermique de la zone considérée.

II – 2 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Par décision du 11 avril 2014, le Conseil d'État a annulé partiellement les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Il a en effet jugé que le niveau de la hausse des tarifs jaune et bleu pour la période était insuffisant, d'une part pour couvrir les coûts de production d'électricité d'EDF, et d'autre part compte tenu de l'objectif d'assurer la convergence tarifaire voulue par le législateur avec les prix de fourniture de l'électricité distribuée à un tarif de marché d'ici le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'État a enjoint les ministres concernés de prendre dans les deux mois un nouvel arrêté rétroactif conforme aux principes posés par sa décision. Afin de répondre à cette injonction, un projet d'arrêté a été soumis au Conseil supérieur de l'énergie (CSE) et à la CRE.

Le TURPE «distribution», suite à la hausse de 3,6 % du 1^{er} janvier 2014, connaîtra une baisse de 1,3 % au 1^{er} août 2014.



II – 3 Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice et qui ont influé sur la situation d'Électricité de Strasbourg au cours du semestre

Le Groupe ES, selon les termes de la réglementation en vigueur, doit acheter l'énergie destinée à l'alimentation des clients aux tarifs réglementés auprès d'EDF selon un tarif spécifique dit tarif de cession qui s'applique à toutes les Entreprises Locales de Distribution. Les transactions relatives à cette fourniture ont représenté un montant total de 110,1 M€ au cours du premier semestre 2014.

La loi NOME a modifié le contexte législatif et réglementaire français en supprimant le TRTAM, et en mettant en place, à compter du 1^{er} juillet 2011, l'Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique (ARENH) pour tous les fournisseurs de clients en France, dont ES Énergies Strasbourg.

Au cours du premier semestre 2014, les transactions réalisées par ES Énergies Strasbourg avec EDF au titre de l'ARENH ont représenté 91,6 M€.

III Déclaration des personnes physiques qui assurent la responsabilité du rapport financier semestriel

M. Bruno Fyot, Directeur Général et Mme Birgit Fratzke-Weiss, Directrice Générale Déléguée, certifient qu'à leur connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation d'Électricité de Strasbourg et qu'enfin le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'AMF.